

Une gendarmerie à la place de l'ancienne église

Après l'Annexion, grâce à l'argent de l'Empire, de nombreux chantiers sont entrepris à Bonneville. Il est prévu, entre autres, la démolition de la vieille église en 1862 pour construire une gendarmerie. La construction du nouveau clocher devient donc urgente. En janvier, le conseil de la ville approuve un devis à hauteur de 39 413,80 F et fait une demande d'emprunt. En février, le sous-préfet approuve les plans, alloue une subvention et autorise la mise en adjudication. Mais, le 14 février, la commission d'architecture, consultée, donne un avis défavorable, le style n'étant pas adapté, et le projet est repoussé.



Le petit clocher provisoire

Parallèlement, toujours début 1862, un projet de construction d'un clocher provisoire au « jardin du rocher » est adopté par le conseil à hauteur de 410 F en vue de la démolition de la vieille église. Finalement, en août, il est décidé « de donner au clocher des dimensions mieux en rapport avec sa destination, que du reste cet édifice bien que provisoire devra vraisemblablement être conservé plus longtemps qu'on ne le pensait d'abord et que conséquemment il avait été indispensable de lui donner des formes et une solidité autres que celles indiquées dans le projet approuvé »⁵. Le montant final s'élève donc à 1 159,69 F.

Effectivement, le provisoire va durer plus longtemps que prévu : 70 ans ! On peut aussi dire que l'édifice a bien été construit solidement puisqu'il est encore debout aujourd'hui ! C'est ce petit bâtiment de pierre et de bois qu'on remarque, surplombant l'église à droite de l'accès au parking du château.

Enfin un clocher à l'église de Bonneville !

C'est donc en 1932, soit un siècle après l'édification de l'église, que le clocher est construit, grâce au curé de l'époque, l'abbé Cadoux. Il organise une souscription qui permet de réunir une partie des fonds et le 28 janvier 1932, le conseil de la ville approuve l'em-

placement : « Après avoir pris connaissance des plans d'édification du clocher, accepte l'emplacement où il doit être édifié, sous la responsabilité de M. Cadoux, curé, qui a pris l'initiative du projet. »⁶

C'est ainsi que le clocher peut enfin voir le jour... C'est encore un emplacement différent qui est choisi : pas au-dessus des tribunes, ni contre le chœur, ni dans le prolongement des sacristies, mais sur un côté de la façade. Afin de supporter le poids de ce clocher réalisé en béton, matériau à la mode dans ces années-là, un cinquième pilastre a été rajouté sur la gauche de la façade et un autre sur le mur latéral à l'ouest. On peut aussi remarquer la différence de style entre la façade et le clocher : celui-ci a une décoration plus chargée ; en un siècle, les goûts ont changé...



L'abbé Cadoux

Pourquoi choisir cet emplacement ?

N'ayant pas retrouvé d'archives concernant la construction de 1932, il ne s'agit que d'hypothèses :

Au cours des 70 ans qui séparent l'édification du clocher provisoire du définitif, les alentours de l'église ont été aménagés, des constructions ont vu le jour, si bien qu'il n'y avait plus d'emplacement possible vers le chœur. Le coût élevé de l'édification d'une tour entière a pu être prohibitif par rapport à un simple clocher.

Le placer au centre au-dessus du fronton, ce n'était plus possible en 1932, après les modifications d'origine et la réorganisation de l'intérieur.

Quant au deuxième clocher, il me semble peu probable qu'on l'ait prévu en 1932 : la commune n'était pas beaucoup plus riche qu'au XIX^e siècle.

Finalement, il s'agit sûrement d'un choix pratique et technique et non esthétique. En tout cas, j'essaie toujours de trouver des indices qui me permettraient de trancher. Peut-être avez-vous d'autres hypothèses ou des documents pouvant m'aider ? Si c'est le cas, n'hésitez pas à me contacter.

Géraldine Perillat

Guide du Patrimoine des Pays de Savoie vous invite
aux visites guidées organisées à Bonneville.

Renseignements à l'Office du Tourisme de la CCFG
au 04 50 97 38 37

5 - Délibération du conseil de la ville, 13/08/1862, archives départementales 2O520

6 - Archives municipales, D25